

Avis du Conseil supérieur de la construction et de l'efficacité énergétique

Projet de règlement de sécurité contre les risques d'incendie dans les établissements recevant du public (ERP) - installations de traitement d'air et de ventilation

Le Conseil supérieur de la construction et de l'efficacité énergétique

Vu la saisine du Conseil supérieur de la construction et de l'efficacité énergétique en date du 15 avril 2025 du projet de texte susmentionné ;

Vu la consultation du Conseil supérieur de la construction et de l'efficacité énergétique en date du 29 avril 2025 ;

En introduction, l'administration rappelle que ce projet de modification des articles CH existants concerne les installations de traitement d'air et de ventilation et vient répondre à plusieurs objectifs :

- afficher les correspondances européennes de classements au feu français requis par le règlement de sécurité ;
- apporter des définitions ou préciser la terminologie employée ;
- revoir les dispositions au regard des risques inhérents à ces installations ;
- adapter les exigences réglementaires aux équipements du marché et aux nécessités de leur mise en œuvre.

Après examen de ce projet de texte, le Conseil supérieur de la construction et de l'efficacité énergétique (CSCEE) émet les observations suivantes :

- **au titre de l'impact des dispositions du texte sur l'exigence de simplification des réglementations et des normes dans la construction :**

Néant

- **au titre de l'impact des dispositions du texte sur le coût global de la construction (études, exploitation, construction/rénovation, exploitation/maintenance, fin de vie/destruction) et au titre de l'impact économique des dispositions du texte pour la filière bâtiment :**

Néant

- **au titre de l'impact des dispositions du texte sur le développement de l'offre de bâtiment de qualité et abordable :**

Néant

Après délibération et vote de ses membres sur le projet de Règlement de sécurité contre les risques d'incendie dans les établissements recevant du public (ERP) - installations de traitement d'air et de ventilation, **le Conseil émet un avis favorable.**

Votes :

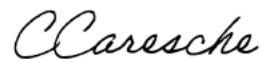
CONTRE : Néant

POUR : UICB / UNSFA / FILLIANCE / ADI / CAPEB / FFB / FFB Pôle Habitat / FPI / USH / FIEEC / CNOA / GPFDI / FDMC / F SCOPBTP / France Assureurs / SYNASAV / UNTEC / Anne-Lise DELORON / AMF France Urbaine / FNE

Abstention : Philippe PELLETIER / CLER / FFMI / SYNTEC / CINOV / UFC Que Choisir / CLCV / AIMCC / Danielle BRÛLEBOIS

Christophe CARESCHE

Le 29 avril 2025,

A handwritten signature in black ink, reading 'C Caresche' in a cursive style.

Président du Conseil supérieur de la construction
et de l'efficacité énergétique